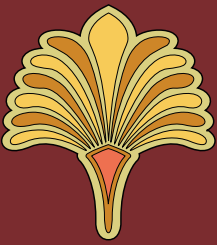




Pedro Duarte, Frédérique Fleck,
Peggy Lecaudé et Aude Morel (dir.)

Histoires de mots

*Études de linguistique latine
et de linguistique générale
offertes en hommage à Michèle Fruyt*



Histoires de mots

Quoi de plus passionnant que l'histoire des mots ? Une quarantaine d'auteurs se proposent dans cet ouvrage de faire partager leurs recherches scientifiques sur le sujet. On découvrira au fil des pages de ces *Histoires de mots* que « célibataire » a pour origine une expression latine signifiant « qui fait ce qu'il veut », tandis que l'épouse est celle « qui reste à la maison », ou encore que le climat pluvieux des mois d'automne (*september, october, november* et *december*) était inscrit dans leurs noms mêmes (*imber* « pluie »). Comment le verbe *caveo*, qui veut d'abord dire « éviter » (*cave canem* !), en est-il venu à signifier « protéger » ? Pourquoi un même mot (*nedum*) peut-il prendre les sens opposés tantôt de « bien davantage » tantôt de « bien moins encore » ? En quoi le connecteur *igitur* (« donc ») révèle-t-il le narcissisme de Salluste ?

À travers ces études particulières sur les origines, la formation, l'évolution et les variations du lexique latin se dessinent de plus vastes perspectives. Quels sont les processus évolutifs mis en jeu par les changements morphologiques, sémantiques et syntaxiques ? Comment des emplois spécifiques liés à l'appartenance sociale, à l'emploi de langues techniques, au bilinguisme ou encore à des particularités idiosyncrasiques émergent-ils et dans quels contextes ? Autant de questions qui touchent également à la linguistique romane, à la linguistique comparée ou à la linguistique générale.

HISTOIRES DE MOTS

Lingua

Centre
Alfred Ernout

Latina

collection dirigée par Claude Moussy et Michèle Fruyt

n° 15

La Validité des catégories attachées au verbe (n° 1)
Claude Moussy & Sylvie Mellet (dir.)

Les Problèmes de la synonymie en latin (n° 2)
Claude Moussy (dir.)

Structures lexicales du latin (n° 3)
Michèle Fruyt & Claude Moussy (dir.)

Les Structures de l'oralité en latin (n° 4)
Jacqueline Dangel & Claude Moussy (dir.)

Conceptions latines du sens et de la signification (n° 5)
Marc Baratin & Claude Moussy (dir.)

La Création lexicale en latin (n° 6)
Christian Nicolas & Michèle Fruyt (dir.)

Les Modalités en latin (n° 7)
Michèle Fruyt & Claude Moussy (dir.)

La Composition et la préverbaion en latin (n° 8)
Claude Moussy (dir.)

Latin et langues techniques (n° 9)
Jean-Paul Brachet & Claude Moussy (dir.)

L'Ambiguïté en Grèce et à Rome. Approche linguistique (n° 10)
Claude Moussy & Anna Orlandini (dir.)

Interrogation, coordination et subordination : le latin quin (n° 11)
Frédérique Fleck

La polysémie en latin (n° 12)
Claude Moussy

Espace et temps en latin (n° 13)
Claude Moussy

Syntaxe des indéfinis latins. Quis, quisque, alius (n° 14)
Bernard Bortolussi

Le Latin des cuisiniers. L'alimentation végétale, étude lexicale (n° 15)
Alain Christol

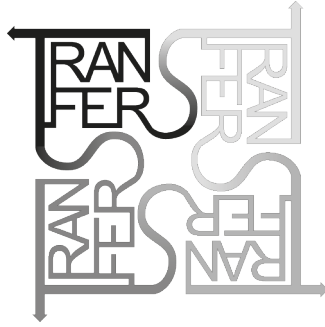
Pedro Duarte, Frédérique Fleck, Peggy Lecaude
et Aude Morel (dir.)

Histoires de mots

Études de linguistique latine
et de linguistique générale offertes
en hommage à Michèle Fruyt



Ouvrage publié avec le soutien du Labex Transfers de l'ENS



Les SUP sont un service général de la faculté de Lettres de Sorbonne Université.

© Sorbonne Université Presses, 2023

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0561-2

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017

Mise en page ATELIER CHRISTIAN MILLET
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33) (0) 1 53 10 57 60

fax : (33) (0) 1 53 10 57 66

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

TROISIÈME PARTIE

Évolutions

LE VERBE LATIN *VETO* :
DE PLAUTE À L'*HISTOIRE AUGUSTE*

Esperanza Torrego
Universidad Autónoma de Madrid

L'objectif de ce travail est d'expliquer le fonctionnement sémantique du verbe *ueto* à partir de l'analyse de ses occurrences dans la littérature en prose sur une période chronologique étendue, allant du II^e siècle av. J.-C. jusqu'au IV^e siècle apr. J.-C.¹ Le verbe ne semble pas très polysémique, mais il présente une variation dans la sémantique de sa complémentation, comparable à la variation sémantique des impératifs, qui mérite une étude plus approfondie.

L'analyse de la syntaxe de *ueto* implique l'examen de ses structures de complémentation du point de vue de leur forme (syntaxe) et de leurs propriétés lexicales (sémantique lexicale). Cette étude me permettra d'expliquer ses schémas de complémentation (ou constructions ; je ne ferai pas ici la différence entre ces deux concepts bien qu'ils ne soient pas équivalents dans la bibliographie de linguistique générale²) et la relation que l'on peut proposer entre eux et ceux d'autres verbes de sémantisme comparable.

Au point 1., je présenterai l'étymologie de *ueto* ainsi que le *corpus* d'étude, en 2. une brève description des structures syntaxiques, en 3. l'analyse sémantique, en 4. la relation entre les schémas de complémentation et en 5. quelques conclusions.

1. ÉTYMOLOGIE ET CORPUS

1.1. Étymologie

L'étymologie de *ueto* n'est pas claire : on ne trouve pas de trace de modalité déontique ni de la négation que *ueto* comporte dans aucun des mots qui

1 Ce travail a été mené dans le cadre du Projet de Recherche financé par le Plan Nacional I+D (ref. FF12013-47357-C4-1-P).

2 Les « schémas de complémentation » (*predicate frames*) tels qu'ils sont traités chez Dick (1997), Van Valin-LaPolla (1997 : 82-89), Pinkster (2015), Villa (2003), permettent de considérer les relations de chaque constituant obligatoire avec son prédicat de manière indépendante ; les « constructions » (Goldberg 1995) amènent à traiter les constituants comme constitutifs d'une structure conjointe qui est le complément des groupes de prédicats et possède une signification grammaticale qui lui est propre.

sont formés sur cette racine dans d'autres langues³. En latin, il exprime l'idée d'interdiction verbale depuis l'attestation la plus ancienne (Cat., *Agr.* 141, 4) ; la négation inhérente se reflète dans la complémentation propositionnelle⁴. En effet, *ueto* agit comme un verbe performatif d'interdiction : il permet d'énoncer de façon explicite des actes de langage prohibitifs, comme ceux qu'on exprime par *ne* + subjonctif. Le tour *ueto* + infinitif est semblable à *dico ne* + subjonctif, opposé négatif de *iubeo* + AcI et opposé déontique de *nego* + AcI.

1.2. Corpus

Veto n'est pas un verbe très fréquent, mais il est documenté dans toutes les périodes du latin. Dans le tableau 1 figure le nombre des occurrences trouvées chez les auteurs les plus importants ; il s'agit des auteurs de prose et de théâtre, Plaute et Sénèque (tragédies), depuis Caton jusqu'aux *Scriptores historiae Augustae*⁵.

336

Tableau 1. *Veto* chez les auteurs latins⁶

	Caton	Plaute	Cicéron	Salluste	Columelle	Quinte-Curce	Tite-Live	Pétrone	Pline l'Ancien
Voix Active	2	7	80	1	2	1	34	5	28
Voix passive	0	0	9	0	0	0	9	0	2
Total	2	7	89	1	2	1	43	5	30

	Quintilien	Sénèque	Apulée	Aulu-Gelle	Pline le Jeune	Suétone	Tacite	Histoire Auguste	Total
Voix Active	29	68	1	1	9	23	4	17	322
Voix passive	8	3	0	1	1	2	12	1	48
Total	37	71	1	2	10	25	16	18	370

2. SYNTAXE

Du point de vue syntaxique, la plupart des occurrences de *ueto* dans le *corpus* correspondent au modèle des verbes directifs accusatifs comme *iubeo*, avec accusatif COD + infinitif prolatif (ou ses variantes propositionnelles

- 3 Le *LEW* la met en rapport avec le verbe *uoto* (un verbe de la langue ancienne et formulaire, employé dans des contextes rituels ; cf. *uotum*) et le *DELL*, avec une racine qui signifie « dire ».
- 4 En fait, les variantes propositionnelles à *ne* + Subj. (*uetuit ne quis[...]pingeret*, Hor., *Ep.* 2,1,139), *quin* + Subj. (*nemo uetat quin[...]emas*, Pl., *Curc.* 33) et *quominus* + Subj. (*[sapientia] nulla re quominus se exercent uetari potest*, Sen., *Ep.* 65, 8) sont dues à la négation. Cf. Moussy (1987) ; Orlandini (2003), Fleck (2008). Sur les conditions d'emplois, cf. Torrego (2016a).
- 5 Les données sont tirées du *corpus PHI Latin Texts*.
- 6 Le nombre total d'occurrences que j'ai trouvé est de 816. La plupart des occurrences du *corpus* non enregistrées dans le tableau se trouvent dans le *corpus* juridique (le *Digeste*), chez les grammairiens et les poètes.

mentionnées dans la note 4). Les complémentations les plus intéressantes que l'on trouve avec *ueto* sont la construction avec le gérondif, attestée chez Quintilien et chez Servius (ex. 1), et la construction avec accusatif COD + ablatif, attestée en poésie, chez Stace (2) :

(1a) *Rarissime apud eos reperitur illa [...] seruitus ad certa se uerbi restringendi, idque faciendum in libris Ciceronis de Oratore uetat M. Antonius.* (Quint., 7, 3, 16)
 « Rarement trouvera-t-on chez eux cette servitude consistant à s'assujettir à certains termes, et Marc-Antoine nous le défend expressément dans le traité de Cicéron intitulé *De l'orateur*. »

(1b) *Probus « Orchus » legit, Cornutus uetat aspirationem addendam.* (Serv., G. 1, 277)
 « Probus lit "Orchus", Cornutus dit qu'il ne faut pas ajouter d'aspiration. »

(2) *quos uetat igne Creon Stygiaeque a limine portae [...] submouet.* (Stat., Th. 12, 558)
 « et Créon leur interdit les flammes du bûcher ! et, [...] il les repousse des bords du Styx. »

La construction avec le gérondif, qui est rare – illustrée seulement par les deux exemples figurant sous (1) –, est intéressante parce qu'elle présente une hypercaractérisation dans le complément de la modalité déontique exprimée par le verbe.

La variante avec l'ablatif, très marquée et très peu attestée, est la construction des verbes d'empêchement tels que *prohibeo*, *deterreo*, qui sont régulièrement complétés par l'accusatif + (*ab*) ablatif séparatif. On traitera de ce type au paragraphe 4.

En ce qui concerne la voix passive, les données montrent que les constituants de l'AcI régis par *ueto* ont une intégration syntaxique indépendante par rapport au prédicat. Je soutiens cette idée, en accord avec Lavency (2003 : 111-113), parce que toutes les occurrences de *ueto* à la voix passive relevées (46 sur 325, soit 13 %) ont un sujet personnel (correspondant à l'accusatif de la construction active), aussi bien s'il est représenté par un être humain (ex. 3), que s'il s'agit d'une autre entité (ex. 4)⁷ :

(3) *Praeposteris enim utimur consiliis et acta agimus, quod uetamur uetere prouerbio.* (Cic., *Lae.* 85, 6)
 « Nous faisons ce qui est déjà fait, ce que nous interdit le vieux proverbe. »
 (litt. « nous sommes interdits par le vieux proverbe »)

7 On a la même construction dans *iubeo*, *prohibeo* et *cogo* (cf. Torrego 2013, 2014, 2016b).

(4) *His uerbis ac mille praeterea et uenire aduocationes et emi uetabantur.*
(Plin., *Ep.* 5, 9, 4)

« Par ces termes et mille autres on interdisait d'acheter et de vendre les services d'avocat. » (litt. « les services d'avocat étaient interdits d'être vendus et d'être achetés »)

La seule occurrence, sur les 325 du *corpus*, qui pourrait être considérée comme une construction passive impersonnelle (avec datif + situation) est celle qui figure sous (5) :

(5) *Cur Dialibus id uetitum ?* (Tac., *An.* 3, 58)

« Pourquoi ceci était-il interdit aux flamines de Jupiter ? »

La structure avec COD + datif est limitée à des phrases passives, presque nominales, où le datif pourrait être analysé comme possessif du verbe elliptique *est* (<*id uetitum*> *Dialibus [est]*) ; en outre, il n'est attesté que chez Tacite⁸ et il ne semble pas avoir continué d'être employé après : chez les auteurs postérieurs⁹, la construction avec datif n'apparaît pas et l'AcI se maintient partout. Il s'agit, donc, d'un emploi particulier, analogique de verbes comme *impero*, *persuadeo* etc. et non d'une évolution du verbe.

3. SÉMANTIQUE ET COMPLÉMENTATION

Toutes les occurrences de *ueto* ne permettent pas de l'interpréter comme un verbe d'interdiction. D'abord, on trouve deux groupes d'exemples, l'un où *ueto* régit un infinitif et l'autre où il régit l'ablatif, avec une différence très visible : la caractérisation du sujet et sa participation à la situation. Le premier groupe comprend les occurrences où le verbe exprime une interdiction formulée par un sujet humain ou assimilable ; le deuxième contient des attestations où *ueto* ressemble plutôt aux verbes causatifs-négatifs comme *prohibeo*, *impedio*, etc. Si l'on compare les exemples (6) et (7), on perçoit immédiatement cette différence :

(6) *Ille me uetuit domum uenire.* (Pl., *Ep.* 67)

« Il m'a interdit d'aller à la maison. »

(7) *Maternum tuo coire pectus pectori clipeus uetat.* (Sen., *Phoen.* 470)

« Le bouclier empêche ton sein de toucher le sein de ta mère. »

⁸ Il y a un autre cas chez Ovide (*Met.* 11, 434 : *nil illis uetitum est*). Mais il n'y en a pas de comparable dans le *corpus PHI Latin Texts*.

⁹ Selon une enquête aléatoire chez des auteurs postérieurs (les juristes, Ammien Marcellin, Grégoire de Tours), la construction n'a pas changé.

La structure sémantique du verbe *ueto* illustrée dans l'exemple (6) correspond au prototype du verbe de parole qui exprime un ordre négatif. Dans la structure sémantique illustrée en (7), le sujet n'interdit pas l'action à travers la parole, mais il empêche plutôt la situation décrite à travers son intervention directe ; il n'est donc pas l'agent d'une défense, mais la cause directe d'un empêchement. L'information de (6) est similaire à celle de (8), qui illustre la construction d'*impero ne* + subjonctif ; l'information de (7) ressemble à celle de *prohibeo* dans (9) :

(8) *Suisque imperavit ne quod omnino telum in hostes reicerent.* (Caes., *G.* 1, 46, 3)

« Il ordonna aux siens de ne pas répondre aux ennemis même par une flèche. »

(9) *Non potest ruere quod cadere leuitas prohibet.* (Sen., *Nat.* 2, 13)

« Il ne peut pas s'effondrer car sa légèreté l'empêche de tomber. »

Analysons à présent *ueto* 1, verbe performatif d'interdiction, et *ueto* 2, causatif négatif.

3.1. *Veto* 1 : défense («interdire»)

Les occurrences de *ueto* à valeur illocutoire directive expriment non seulement des interdictions fortes, mais aussi toute une gamme de consignes négatives comparables à celles que l'on observe dans les ordres ou interdictions directes : la gamme va de la défense inexorable reçue par un destinataire connu qui doit la respecter, jusqu'à la simple exhortation ou recommandation négative, quand le locuteur n'est pas impliqué dans l'interdiction et dans son accomplissement. Les facteurs qui interviennent dans l'interprétation du message correspondent totalement ou partiellement à ceux qui définissent les conditions d'emploi de la modalité déontique dans ses manifestations variées (Núñez 1991 : 114-150). L'échelle de prototypicité des actes de parole directifs proposée par Risselada (1993 : 46-49) est applicable aux données de *ueto* 1 aussi ; elle est configurée à partir des traits suivants, par exemple :

- a) le locuteur contrôle ce qu'il interdit ou la consigne que donne le locuteur au destinataire est sous le contrôle de ce dernier de manière à ce qu'il puisse obéir à l'ordre négatif ;
- b) le locuteur *a* ou n'a pas l'autorité pour « forcer » le destinataire à respecter la consigne ;
- c) l'accomplissement de la consigne ou de l'ordre intéresse le locuteur ou le destinataire (par exemple, dans « Tu m'interdis de parler », c'est le locuteur « tu » qui a intérêt à ce que le destinataire obéisse, mais dans « Virgile recommande de ne pas faire de greffe sur la partie du haut de la plante », le locuteur n'a pas un très grand intérêt dans l'accomplissement

de la recommandation, qui, en revanche, semble intéressant pour le destinataire).

Les variations sont les mêmes que celles de l'impératif en général, qui est polyfonctionnel (Van der Auwera 2006 : 565), quelle que soit la forme adoptée par le message (impératif morphologique, *ne* + subjonctif, etc.).

Si on regarde dans cette optique les occurrences de *ueto* en tant que verbe de parole, on trouve trois groupes d'exemples :

(i) Un premier groupe d'occurrences, illustré par les exemples (10) à (12), contient les interdictions institutionnelles, celles qu'émettent les magistrats avec droit de veto (10), le Peuple Romain (11) ou des rois comme Alexandre (12) :

(10) *Appellati tribuni medio decreto ius auxilii sui expediunt : in uincla conici uetant.* (Liv., 3, 13, 6)

« On appelle les tribuns, qui appliquent leur *ius auxilii* par un moyen terme : ils s'opposent à la mise en prison. »

(11) *Quid est quod ius non sit, quod populus iubere aut uetare non possit ?* (Cic., *Caecin.* 95, 10)

« Qu'y a-t-il que le peuple romain ne puisse ordonner ou défendre ? »

(12) *Ab alio se pingui uetuerat edicto.* (Plin., 35, 85, 9)

« Il avait défendu, par un décret, à tout autre artiste de le peindre. »

On retrouve le même type de cas dans les exemples (13) à (15), où l'interdiction vient de la loi, des coutumes ou des préjugés religieux, comme les représentants métaphoriques d'êtres humains (*lex, mos maiorum, exempla, poena*) ayant un contrôle maximum sur les destinataires :

(13) *Postea recitauit edictum quod aperte dominum de praedio detrudi uetaret.* (Cic., *Quinct.* 89)

« Après, j'ai lu l'édit qui défend expressément de chasser un propriétaire de son domaine. »

(14) *Lex uetat eum, qui de pecuniis repetundis damnatus sit, in contione orationem habere.* (*Rhet. Her.* 1, 20)

« La loi interdit de parler à quiconque a été condamné d'extorsion devant l'assemblée. »

(15) *Etiam si religio non impediret, mos maiorum tamen et exempla et grauissimae legum poenae uetarent ?* (Cic., *Pis.* 50, 12)

« Même s'il n'y avait pas d'empêchements religieux, la coutume des ancêtres, les exemples et les très sévères punitions fixées par la loi l'interdiraient ? »

C'est le groupe des prohibitions les plus fortes, qui impliquent une garantie d'accomplissement, car elles prévoient des formes de punition institutionnalisées. La différence avec les occurrences du *ueto* « institutionnel » consiste en un trait d'autorité orienté vers l'agent, qui tire son origine du contexte pragmatique plutôt que de la configuration sémantique ou syntaxique du verbe.

(ii) Le deuxième groupe est illustré par l'exemple (16) ; il représente les ordres négatifs entre personnes avec un certain degré de contrôle sur le destinataire et sur la situation prohibée :

(16) *Tute loqueris, me uetas.* (Ter., *Hec.* 3 17)
« Tu parles et tu me l'interdis, à moi », cf. (1)

Les interdictions comme celle de (16) remplissent les conditions sémantiques et pragmatiques pour être des prohibitions fortes, à savoir : a) celui qui interdit a la capacité de le faire (ainsi, dans (16) la deuxième personne est explicite, *tu-te*) ; b) l'action prohibée est contrôlable (*loqui*) et, par conséquent, l'interdiction peut être respectée (même si cela ne se produit pas) ; c) on interdit à un destinataire connu et spécifique qui, à son tour, doit mettre à exécution la consigne négative (*me*). Cependant, la défense est moins forte que dans les cas du premier groupe.

Au fur et à mesure que certains des traits du prototype manquent, la force de l'interdiction faiblit. Ainsi, dans l'exemple (17), même quand le verbe apparaît à la deuxième personne de l'impératif (*ueta*), l'interdiction est indirecte, parce que le destinataire (Atticus) n'est pas celui qui doit « accomplir » l'interdiction (c'est Pilia qui doit le faire) ; de plus, ce que l'on interdit n'est pas une action contrôlable, mais un état psychologique, que celui qui l'éprouve peut manipuler, nuancer, modifier, mais pas contrôler complètement. C'est pourquoi cet exemple relève du conseil, plutôt que de l'interdiction :

(17) *Piliam angi ueta. Satis est <me> maerere pro omnibus.* (Cic., *Att.* 12, 14, 4)
« Dis à Pilia de ne pas s'angoisser : c'est déjà assez que je sois triste pour tous. »

Les cas de (18) et (19) ne peuvent pas être interprétés comme des ordres négatifs, mais plutôt comme de simples recommandations. Le locuteur, Virgile en (18), quelqu'un d'autre en (19), donne une consigne négative contrôlable – c'est une action – mais il n'a pas la capacité de l'interdire, parce qu'il ne s'adresse à aucun destinataire spécifique, mais à un destinataire fictif, générique. En plus, l'accomplissement, s'il se produisait, n'intéresse pas le locuteur, mais le destinataire même :

(18) *Vergilius e cacumine inseri uetat.* (Plin., 17, 105)
« Virgile recommande de ne pas pratiquer la greffe sur la partie supérieure de la plante. »

(19) *Quaedam gallinae omnia gemina oua pariunt et geminos interdum excludunt, ut Cornelius Celsus auctor est, alterum maiorem ; aliqui negant omnino geminos excludi. Plus uicena quina incubanda subici uetant.* (Plin. 10, 150)

« Certaines poules pondent tout le temps des œufs doubles et quelquefois font naître des poussins jumeaux, l'un plus grand que l'autre, d'après C. Celse ; d'autres disent que les jumeaux n'éclosent pas. Ils affirment qu'elles ne doivent pas en couvrir plus de 25. »

Les exemples (18) et (19) partagent avec les exemples (13) à (17) le fait que le contexte pragmatique est un contexte de parole, orale ou écrite : dans (18), Pline reprend des recommandations que Virgile donne, probablement, dans les *Géorgiques*. Dans (19) la recommandation négative sur le nombre d'œufs que les poules doivent couvrir figure dans un contexte de débat scientifique qui se produit par écrit avec des verbes et expressions verbales de parole (*auctor est, negant*). C'est dans ce type de cas, et non dans les autres, que l'on trouve la construction de *ueto* avec le gérondif.

(iii) Enfin, le troisième groupe, illustré par mes exemples (20) et (21), contient des sujets qui ne sont pas des êtres humains mais qui représentent des parties du corps ou les sentiments d'un être humain :

(20) *Manus uetat prius quam penes sese habeat quicquam credere.* (Pl., *Truc.* 901)

« Ma main m'interdit de croire à quoi que ce soit avant qu'elle ne le tienne. »

(21) *Parere precibus cupere me fateor tuis ; pietas uetat.* (Sen., *Med.* 545)

« J'admets que je désire obéir à tes supplications, mais la piété m'en empêche. »

Dans l'exemple (20), *manus*, la main, peut être envisagée comme une partie du sujet humain qui fait des signes à son maître pour qu'il n'agisse pas de telle manière. L'exemple (21) est semblable : une partie du sujet agit en lui et sur lui. Ce sont des sentiments qui agissent comme des voix intérieures qui déconseillent, et non qui défendent, l'action humaine. Cette caractérisation métonymique implique que le sujet et le destinataire sont partiellement coréférentiels ; cela empêche l'interprétation des exemples comme des interdictions fortes dans la mesure où la première personne du pluriel du subjonctif jussif doit être interprétée comme une exhortation et non pas comme un ordre. Il s'agit de messages jussifs amortis.

La combinaison des trois traits que nous avons utilisés pour l'interprétation des occurrences de *ueto*, à savoir la possibilité d'accomplir ce qui a été ordonné (contrôle du locuteur sur la subordonnée), la capacité du locuteur à faire en sorte que le destinataire obéisse (autorité du locuteur sur le destinataire) et le bénéficiaire de la consigne négative (intérêt du locuteur dans la situation) est résumée dans le tableau 2 :

Tableau 2. *Veto* verbe de parole : facteurs déterminant la force de l'interdiction

	Contrôle du locuteur sur l'action subordonnée	Autorité du locuteur sur le destinataire	Intérêt du locuteur dans l'action subordonnée
Vétos institutionnels : exemples (10) à (15)	+	+++	+++
Interdictions moins fortes, conseils : exemples (16) à (17)	++	+	++
Recommandations générales : exemples (18) à (19)	+	-	-
Exhortations : exemples (20) à (21)	+	+ / -	-

3.2. *Veto* 2 : empêchement

Les données que nous allons traiter dans ce paragraphe diffèrent de celles du paragraphe 3.1. par deux aspects fondamentaux : a) la caractérisation non humaine du sujet et b) sa fonction sémantique. Considérons les exemples (22) à (24) :

(22) *Stat prouinciarum aliquarum per se uitis sine ullo pedamento [...]. Vetant hoc aliubi uenti.* (Plin. 14, 14)

« Dans certaines provinces, la vigne se tient toute seule, sans aucune branche mère [...]. Ailleurs, les vents l'en empêchent. »

(23) *Maternum tuo coire pectus pectori clipeus uetat.* (Sen., *Phoen.* 470)

« Le bouclier empêche ton sein de toucher le sein de ta mère. »

(24) *Chaonis [...] stat uasta late quercus et Phoebum uetat.* (Sen., *Herc. Oet.* 1624)

« Un chêne chaonien s'étend, énorme, et arrête Phébus. »

Il est clair que dans ces quatre exemples les sujets respectifs ne sont pas des personnes humaines, mais des forces naturelles, comme les vents (22), ou des objets physiques comme un bouclier (23) ou les arbres (24), et ils ne sont pas agents d'une interdiction, mais causes d'un empêchement : ces exemples contiennent des descriptions d'empêchements subordonnés au verbe *ueto*. Les empêchements sont des événements causatifs négatifs qui peuvent être des actions avec contrôle, mais aussi des procès sans contrôle, dont le premier actant est une cause non humaine, qui provoque la situation d'empêchement sans volonté, comme dans les exemples (22) à (24) : la force du vent est ce qui fait que la vigne ne se tient pas sans tuteur (22) ; la matière du bouclier empêche le contact des corps (23) ; le chêne arrête les rayons du soleil en projetant son ombre (24). Ce type de cas est semblable à des exemples du verbe *prohibeo* comme (25) :

(25) *Portae ante clausae fuga prohibebant.* (Sall., *J.* 67, 1, 4)

« Les portes fermées les empêchaient de fuir. »

Par conséquent, le verbe *ueto* n'est pas seulement la représentation d'un acte de parole, mais il est employé aussi comme un verbe causatif négatif, comparable au prototype de *prohibeo*. Bien que ce genre de témoignage de *ueto 2* soit peu fréquent et propre au langage poétique (toutefois, pas exclusivement, comme le montrent les exemples chez Pline l'Ancien et Sénèque dans les *Quaestiones Naturales*), la ressemblance sémantique avec des exemples comme (25) suggère un schéma sémantique différent de celui qui rend compte des données traitées en 3.1. Tandis que les occurrences de *ueto 1* (verbe performatif de langue, qui a dans son sémantisme un trait déontique négatif) présentent un schéma avec un locuteur qui a le contrôle sur l'interdiction prononcée, un destinataire et une interdiction, ceux de *ueto 2* (causatif négatif) présentent une cause directe sans contrôle sur l'empêchement et une situation empêchée. *Veto 1* est représenté en (26) et *ueto 2* en (27) :

344

(26) *ueto 1* <Locuteur, (Destinataire), Interdiction> (cf. *iubeo*)

(27) *ueto 2* <Cause, Empêchement> (cf. *prohibeo, impedio*, etc.)

Étant donné qu'il y a une relation sémantique entre les deux schémas de *ueto* (tant l'interdiction que l'empêchement représentent différentes manières d'éviter la réalisation d'un fait), il convient d'étudier à présent en quoi consiste cette relation et comment on passe d'un schéma à l'autre. Telle est la question que nous traiterons au point suivant.

4. RELATIONS ENTRE LES SCHÉMAS DE COMPLÉMENTATION

La chronologie des occurrences de *ueto 1* et *ueto 2* montre des différences diachroniques entre eux : les occurrences de *ueto 2* ne sont pas anciennes et sont bien localisées chez Pline l'Ancien (première attestation) et chez Sénèque. En revanche, les attestations de *ueto 1* sont anciennes (depuis Caton) et elles se maintiennent tout au long du *corpus* jusque dans les langues romanes. On pourrait donc penser que *ueto 2* a son origine en *ueto 1*, puisque le schéma causatif (*ueto 2*) apparaît attesté dans le corpus bien plus tard que l'emploi comme verbe de défense (*ueto 1*). Or, à mon avis ceci ne peut être défendu si l'on considère : a) les données typologiques et b) les dérivés romans.

a) D'un point de vue typologique, l'évolution qu'il faudrait proposer pour expliquer le passage de *ueto 1* à *ueto 2* est le contraire de celle que l'on reconstruit habituellement, sur le plan cognitif, pour expliquer l'extension d'emploi du lexique, et qui est fondée sur des métaphores allant du plus perceptible au plus abstrait (Grady 2008 : 193-194)¹⁰. La modification de la référence du vocabulaire

¹⁰ Sur des extensions métaphoriques du vocabulaire latin, voir Fruyt (2011 : 150-151).

latin, l'extension du lexique, suit une ligne qui va du plus concret au moins concret, de ce qui est physiquement perceptible au moins perceptible, et il en est ainsi dans toutes les langues. On connaît bien en latin l'évolution du vocabulaire agricole, de la campagne, vers le vocabulaire abstrait (cf. *cerno* « trier, tamiser/décider » ; *puto* « élaguer/penser » ; *deliro* « sortir du sillon/délirer », etc.). En revanche, le trajet qu'il faudrait reconstruire pour passer de *ueto* 1 à *ueto* 2 serait précisément l'inverse de celui-ci : du plus abstrait (donner un ordre négatif avec la parole) au plus physique et perceptible (des entités physiques évitant la réalisation de quelque chose).

b) Par ailleurs, si l'on s'attache aux dérivés étymologiques de *ueto* dans les langues romanes, on remarquera qu'ils correspondent exclusivement à *ueto* 1, « interdire » ; dans la gamme d'interdictions reproduite dans le tableau 2, c'est à la première ligne, celle des « interdictions institutionnelles » (effectuées par les magistrats avec droit de veto et par les lois et concepts assimilables), que ces dérivés correspondent le mieux. Ainsi, nous avons en espagnol les emprunts savants *vetar* et *veto* à côté des mots hérités *vedar* et *veda* (« interdire à travers une loi » la chasse, la pêche, etc.) ; en catalan, *vedar* ; italien, *vietato*. Il n'existe aucun dérivé de *ueto* 2 qui exprimerait l'empêchement. En outre, il est bon de rappeler qu'alors que l'usage de *ueto* « interdire » se maintient tout au long de la chronologie du *corpus* latin analysé, les emplois de *ueto* 2 « empêcher » sont rares et bien localisés dans le temps (au 1^{er} siècle apr. J.-C.) et dans les genres littéraires (en prose technique, chez Pline l'Ancien et Sénèque, et, surtout, en poésie, chez Ovide et dans les tragédies de Sénèque).

Je propose donc de considérer que l'emploi de *ueto* 2 est issu d'une analogie avec des verbes qui partagent avec lui certains traits caractéristiques (la négation et son caractère déontique). De plus, la similitude phonique avec le verbe *uito*, avec un schéma de complémentation comme celui qui est représenté en (27), pourrait avoir joué un rôle aussi. La différence prosodique entre les deux verbes (première syllabe longue dans *uito*, brève dans *uëto*) pouvait être très utile en poésie et susciter l'emploi de *ueto* pour *uito* dans quelques cas. Mais cela devrait faire l'objet d'une étude plus détaillée, d'autant plus que tous les témoignages n'appartiennent pas à la poésie.

5. CONCLUSIONS

À partir de l'analyse des occurrences du *corpus* figurant dans le tableau 1, nous avons proposé pour *ueto* deux schémas de complémentation, un premier comme verbe de parole (performatif déontique négatif) et un deuxième comme verbe causatif négatif.

Comme verbe de parole déontique négatif, *ueto* exprime toute une gamme de consignes négatives qui peut être graduée en appliquant à l'étude les mêmes critères que ceux qui sont employés par les linguistes pour analyser les messages jussifs. Ces critères sont en partie pragmatiques.

Le schéma causatif négatif, quant à lui, tirerait son origine d'une analogie avec d'autres verbes partageant avec lui la négation inhérente, parmi d'autres traits.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DELL = Ernout & Meillet, 1979, *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, Paris, Klincksieck.
- DIK, S., 1997, *The Theory of Functional Grammar*, t. I, *The Structure of the Clause*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter.
- ERNOU, A. & MEILLET, A., 1979, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck.
- FLECK, F., 2008, *Interrogation, coordination et subordination. Le latin quin*, Paris, PUPS.
- Fruyt, M., 2011, « Latin Vocabulary », dans J. Clackson (dir.), *A Companion to the Latin Language*, Cambridge, Blackwell, p. 144-156.
- GOLDBERG, A., 1995, *Constructions: A Construction Grammar Approach to Argument Structure*, Chicago, Chicago University Press.
- GRADY, J.E., 2008, « Metaphor », dans D. Geeaerts & H. Cuyckens (dir.), *The Oxford Handbook of Cognitive Linguistics*, Oxford, Oxford University Press, p. 188-213.
- LAVENCY, M., 2003, « La proposition infinitive », dans C. Bodelot (dir.), *Les propositions complétives en Latin*, Leuven Paris/Dudley (Ma.), Peeters, p. 97-192.
- LEW = Walde & Hofmann, 1954.
- MOUSSY, C., 1987, « Les complétives en *quin*, *quominus* et le jeu des négations », dans S. Mellet (dir.), *Études de linguistique générale et de linguistique latine offertes en hommage à Guy Serbat*, Paris, Société pour l'information grammaticale, p. 279-291.
- NÚÑEZ, S., 1991, *Semántica de la modalidad en Latín*, Granada, Servicio de Publicaciones de la Universidad de Granada.
- ORLANDINI, A., 2003, « Les complétives en *ne*, *quin*, *quominus* », dans C. Bodelot (dir.), *Les Propositions complétives en latin*, Leuven/Paris/Dudley (Ma.), Peeters, p. 482-527.
- PINKSTER, H., 2015, *The Oxford Latin Syntax*, t. I, *The Simple Clause*, Oxford, Oxford University Press.
- RISSELADA, R., 1993, *Imperatives and other Directive Expressions in Latin. A Study in the Pragmatics of a Dead Language*, Amsterdam, Gieben.
- TORREGO, M. E., 2013, « *Iubeo saluere*: una forma de saludo con directivo léxico », dans J.A. Beltrán *et al.* (dir.), *Otium cum dignitate. Estudios en homenaje al profesor José Javier Iso Echegoyen*, Zaragoza, Universidad de Zaragoza, p. 173-184.
- , 2014, « De l'empêchement direct à l'interdiction : échelle de causativité et codage dans le verbe *prohibeo* », dans B. Bortolussi & P. Lecaudé (dir.), *La causativité en latin*, Paris, L'Harmattan, p. 177-197.
- , 2016a, « Variantes de complémentation : infinitif complétif / proposition complétive à conjonction après les verbes de manipulation », *Pallas*, n° 102, « Études de linguistique latine I », dir. O. Spevak, p. 47-56.
- , 2016b, « Verbos y argumentos: las combinaciones sintáctico-semánticas del verbo latino *cogo* », *Emerita*, n° 84, vol. 2, p. 291-316.

- VAN DER AUWERA, 2006, « Imperatives », dans K. Brown (dir.), *Encyclopedia of language and linguistics*, Amsterdam, Elsevier, p. 565-567.
- VAN VALIN, R. & LAPOLLA, R., 1997, *Syntax. Structure, Meaning and Function*, Cambridge, Cambridge University Press.
- VILLA (de la), J., 2003, « Límites y alternancias en los Marcos Predicativos », dans J.M. Baños *et al.* (dir.), *Praedicativa. Complementación en griego y latín*, Santiago de Compostela, Servicio de publicaciones de la Universidade de Santiago de Compostela, p. 19-49.
- WALDE, A. & HOFMANN, B., 1954, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, Winter, 3 vol.

REMERCIEMENTS

De la première à la dernière heure, Claude Moussy, ancien directeur du Centre Alfred Ernout et de la collection « *Lingua Latina* », nous a fait bénéficier de son soutien et de ses encouragements. C'est à son expérience et à ses conseils avisés que nous devons en grande partie d'avoir pu mener à bien notre entreprise. Lyliane Sznajder aussi nous a souvent fait profiter de ses suggestions amicales, en particulier lorsque nous avons des difficultés à résoudre. Sophie Van Laer nous a accompagnés dans les premiers moments et Jean-Paul Brachet nous a apporté tout son soutien en sa qualité de directeur actuel du Centre Alfred Ernout. Nous leur exprimons à tous les quatre notre plus vive gratitude.

Plusieurs collègues ont accepté d'accorder leur caution scientifique à cet ouvrage : Bernard Bortolussi (université Paris Ouest Nanterre La Défense), Jean-Paul Brachet (université Paris-Sorbonne), Gerd Haverling (Uppsala universitet), Vincent Martzloff (université Paris-Sorbonne), Claude Moussy (université Paris-Sorbonne), Lyliane Sznajder (université Paris Ouest Nanterre La Défense), Esperanza Torrego (universidad autónoma de Madrid), Sophie Van Laer (université de Nantes). Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

La publication n'aurait pas été possible sans le soutien financier du Labex TransferS de l'École normale supérieure. Nous voudrions exprimer toute notre gratitude à Michel Espagne, directeur du Labex TransferS, et à Stéphane Verger, directeur du laboratoire AOROC (UMR 8546 CNRS-ENS), qui nous ont fait confiance et nous ont accordé la subvention, ainsi qu'à Annabelle Milleville, adjointe à la direction du Labex, qui a veillé efficacement à la mise en œuvre de cette décision.

Nous voudrions, enfin, remercier vivement de leur bienveillante collaboration Olivier Forcade, le directeur des PUPS, et Gladys Caré, éditrice, qui a supervisé la publication du présent ouvrage.

P.D., F.F., P.L. & A.M.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	7
Travaux et publications de Michèle Fruyt	11

PREMIÈRE PARTIE ORIGINES

<i>Advlatio</i>	27
James Clackson	
Le couple <i>tacēre</i> – <i>silēre</i> du latin : étude étymologique.....	35
Charles de Lamberterie	
<i>Morbvs</i> ou la dérélliction.....	61
Georges-Jean Pinault	
Sur l'étymologie du lat. <i>celebs</i> « célibataire »	73
Romain Garnier	
Latin <i>uxor</i> « épouse » et ses correspondants italiques. Où en est le débat scientifique sur l'étymologie ?.....	85
Vincent Martzloff	

DEUXIÈME PARTIE FORMATION

Autour des bois sacrés.....	99
Gérard Capdeville	
Brèves réflexions sur la notion de morphème dans la grammaire ancienne	127
Guillaume Bonnet	
La série des lexies <i>birēm̄is</i> / <i>trirēm̄is</i> / <i>quadrirēm̄is</i> / <i>quinqverēm̄is nāvis</i> : une curiosité morphologique et sémantique.....	135
Marine Guérin	

Note sur la formation du substantif <i>artifex</i>	145
Jean-Paul Brachet	
Éléments de composition dans les adjectifs en <i>-ōsus</i> et <i>-o/ulentus</i>	155
Benjamín García-Hernández	
Quelques énigmes du calendrier romain : le micro-système lexical des noms de mois en <i>-ber</i>	167
Chantal Kircher-Durand	
Les noms en <i>-tio</i> chez Plaute et leur expansion à l'époque républicaine	179
Monique Crampon	
Les adjectifs intensifs en latin : forme, sens et emplois	191
Sophie Van Laer	
Morphologie et sémantique du groupe <i>exigere, exiguus, examen</i>	203
Jean-François Thomas	
Autour de la délocutivité migratoire.....	213
Hannah Rosén	
<i>Dvmtaxat</i>	223
Alessandra Bertocchi & Mirka Maraldi	
Liens de coordination, disjonction et comparaison autour de <i>quam</i>	235
Anna Orlandini & Paolo Poccetti	
Le nom des Latins en étrusque	249
Dominique Briquel	
Pour un dictionnaire onomastique latin.....	261
Heikki Solin	

TROISIÈME PARTIE ÉVOLUTIONS

Le changement morphologique selon Saussure.....	271
Marie-José Béguelin	
Réflexions sur la formation du pluriel italo-roman à partir des documents de <i>Cava dei Tirreni</i>	283
Rosanna Sornicola	

Vérité diachronique et vérité synchronique.....	301
Christian Touratier	
L'évolution sémantique du lexème <i>libertas</i>	313
Manfred Kienpointner	
Esquisse de l'histoire du verbe <i>caueo</i>	325
Claude Moussy	
Le verbe latin <i>Veto</i> : de Plaute à l' <i>Histoire Auguste</i>	335
Esperanza Torrego	
Réflexions sur un cas de synonymie approximative : la concurrence <i>is/ille</i>	349
Marie-Dominique Joffre	
L'article défini et ses emplois : diversité et types de variation.....	361
Ekkehard König	
<i>Nēdum</i> : les intermittences de la négation.....	375
Frédérique Fleck	

QUATRIÈME PARTIE VARIATIONS

La palette du cuisinier romain.....	389
Alain Christol	
La construction <i>-tio + esse</i> dans les textes normatifs de l'époque préclassique	403
Olga Spevak	
En passant par le lat. <i>pronomén</i> : promenade au cœur d'une (r)évolution terminologique	413
Tatiana Taous	
La catachrèse (<i>abvsio, abvsive</i>) dans le <i>Commentaire</i> de Servius à L' <i>Énéide</i>	425
Sophie Roesch	
Les lacunes lexicales. Le témoignage de Pline l'Ancien.....	437
Pedro Duarte	
Sur quelques aspects de la formation verbale dans la langue poétique.....	453
Gerd V. M. Haverling	
Quelques réflexions sur l'alternance <i>plvs – magis</i> en latin archaïque.....	467
Pierluigi Cuzzolin	

Autour des complétives en <i>quod</i> en latin biblique	477
Lyliane Sznajder	
Conditions d'emploi des tournures <i>habeo</i> + participe parfait passif et <i>habeo</i> + infinitif en latin tardif.....	489
George Bogdan Tara	
Le lexique latin et ses variétés diaphasiques	505
Carmen Arias Abellán	
L'ellipse dans une scène de <i>servus currens</i> chez Térence : une variation diaphasique multifactorielle.....	519
Colette Bodelot	
<i>Igitur</i> en marqueur de l'emprise psychologique. Le cas sallustien à la lumière de la linguistique psychiatrique.....	529
Carole Fry	
La place du pronom réfléchi sujet dans le discours indirect et son interprétation	543
Bernard Bortolussi	
Index des notions	557
Remerciements	561
Tabula gratulatoria	567

TABULA GRATULATORIA

Guy-Jean Abel
Anders Ahlqvist
Thibault André
Carmen Arias Abellán
Marie-José Béguelin
Yasmina Benferhat
Alessandra Bertocchi
Colette Bodelot
Anne Boëffard-Ollivier
Guillaume Bonnet
Bernard Bortolussi
Jean-Paul Brachet
Dominique Briquel
Michel Brouillard
Concepción Cabrillana Leal
Gérard Capdeville
Gladys Caré
Jean-Pierre Chambon
Jacqueline Champeaux
Anne-Marie Chanet
Alain Chauvet
Aidan Cheney-Lynch
Jacques Chollet
Alain Christol
Michel Christol
James Clackson
Danièle Conso
Mireille Corbier
Monique Crampon
Pierluigi Cuzzolin

Charles de Lamberterie

Pedro Duarte

Michèle Ducos

Rembert Eufe

Fabienne Fatello

Frédérique Fleck

Olivier Forcade

Carole Fry

Huguette Fugier

Benjamín García-Hernández

Romain Garnier

Chiara Gianollo

Fiorenza Granucci

Paolo Greco

Marine Guérin

Gerd V. M. Haverling

Roland Hoffmann

Wolfgang Hübner

Larry M. Hyman

Olga Inkova

Britta Irslinger

Marie-Dominique Joffre

Marie-Ange Julia

Manfred Kienpointner

Chantal Kircher-Durand

Ekkehard König

Mauro Lasagna

Sylviane Lazard

Peggy Lecaude

Adam Ledgeway

Renaud Lestrade

Felicia Logozzo

Emilio Manzotti

Mirka Maraldi

Emanuela Marini

Antonio María Martín Rodríguez

Marie-Madeleine Martinet
Vincent Martzloff
Julien Maudoux
Corinne Mence-Caster
Michèle Monte
Aude Morel-Alizon
Claude Moussy
Vincent Nigel
Andrea Nuti
Renato Oniga
Anna Orlandini
Silvia Pieroni
Georges-Jean Pinault
Harm Pinkster
François Ploton-Nicollet
Paolo Poccetti
Michel Poirier
Tomas Riad
Sophie Roesch
Hannah Rosén
Nathalie Rousseau
Françoise Skoda
Heikki Solin
Rosanna Sornicola
Olga Spevak
Lyliane Sznajder
Martin Taillade
Tatiana Taous
George Bogdan Tara
Jean-François Thomas
Esperanza Torrego
Christian Touratier
Liana Tronci
Luis Unceta
Sophie Van Laer
Philippe Vandaële

ATILF - CNRS

Centro Internazionale sul Plurilinguismo de l'Université d'Udine

Institut de linguistique et de philologie de l'Université d'Uppsala

Institut d'études augustiniennes de l'Université Paris-Sorbonne

UFR de latin de l'Université Paris-Sorbonne

UZH, Forschungsbibliothek Jakob Jud